

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	4
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

**Date de convocation :**  
2 juillet 2024

**Date d'affichage :**  
2 juillet 2024

**Délibération D2024\_043**  
**Subvention au**  
**Groupeement de Défense**  
**Sanitaire – section**  
**apicole pour la lutte**  
**contre le frelon asiatique.**  
**(1/2)**

Le lundi 8 juillet 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARRON Bernard, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MERLIER Séverine, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

**Pouvoir(s) :** Mme ANDUGAR donne pouvoir à M. ANDREYS  
Mme MARTINEZ donne pouvoir à Mme SCAPOLAN  
M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. BELLOT  
Mme MONANGE donne pouvoir à Mme THUILLIER

**Absent(s) :** Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO.

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

.....  
L'Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina nigrithorax*) au niveau régional.

Le Groupeement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie via sa Section Apicole est une association chargée d'animer ce dispositif au niveau du département de Savoie et Haute Savoie. Un dossier présentant l'organisation de la lutte dans le département est annexé à la présente délibération.

Afin de garantir la sécurité publique des habitants de la Commune, cette dernière a été sollicité pour participer à la lutte contre le frelon asiatique. En effet, la prolifération de cette espèce invasive occasionne d'importants risques pour la population. La participation à la lutte est de ce fait jugée nécessaire et doit être réalisée de manière coordonnée pour être efficace.

Les actions de lutte contre le frelon asiatique que le GDS des Savoie s'engage à mettre en œuvre sur le territoire des sont les suivantes :

- Fourniture des supports de communication afin d'informer efficacement les différentes collectivités du territoire et les habitants,
- Réponse aux signalements d'insectes ou de nids parvenus au GDS : identifier et confirmer toute forme de suspicion (photo, mail, téléphone),
- Organisation de la recherche des nids en sollicitant le réseau des référents locaux sur le terrain, recruter de nouveaux référents locaux,
- Encadrement de la destruction des nids de frelons asiatiques, en conventionnant avec des entreprises de désinsectisation,

- ID : 073-217303288-20240708-D2024\_043-DE
- Traçabilité des interventions et d'un bilan technique annuel adressé en fin de campagne à la Commune, avec la localisation par commune du nombre de nids détruits.

Afin de contribuer à cette lutte, il est proposé que la commune finance 50% du montant réel 2024.

Les modalités de versement de la subvention sont inscrites dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est précisé que Grand Lac finance également cette lutte, au regard des risques que la prolifération du frelon asiatique fait encourir à l'apiculture sur le territoire.

**Délibération D2024\_043**  
**Subvention au**  
**Groupement de Défense**  
**Sanitaire – section**  
**apicole pour la lutte**  
**contre le frelon asiatique.**  
**(2/2)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** l'attribution de la subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents au versement des subventions.

La secrétaire de  
séance,

Mme LAPLANCHE

Le Maire,

Robert AGUETTAZ